

Ingénierie des sciences du vivant

Le tableau suivant résume les variantes possibles pour le stage obligatoire et vous indique quel statut indiquer dans la FRAC quand le stage se déroule pendant la période des cours.

Il est important que le statut indiqué dans la FRAC soit correct pour le bon déroulement des étapes administratives. Merci donc de lire attentivement le tableau et les remarques ci-dessous.

Les stages qui ont lieu en dehors des périodes de cours ne doivent pas être pris en compte pour la FRAC.

Ingénierie des sciences du vivant				
Variante de stage	Crédits	Statut à indiquer dans la FRAC	Semestre comptabilisé dans la durée des études	Remarques
SCS, min. 8 semaines (max. 6 mois), pendant la durée des cours	8	Stage	Non	Le stage (SCS) peut être effectué dès la fin du cycle bachelor mais doit être terminé avant le projet de master.
Stage supplémentaire reconnu par la section	0	Stage	Oui, sauf si le premier stage a été effectué avant le début des cours (en intersemestre)	
PDME (25 semaines)	30	Présent	Oui	

Remarques importantes:

- la période de « **Lab immersion** », y compris si elle est effectuée en entreprise, est à indiquer par le statut **PRESENT**.
- si pendant le semestre de stage, vous avez l'intention de vous inscrire à un cours, vous devez sélectionner le statut **PRESENT** et ne pas sélectionner d'autres statuts.
- si le stage n'a pas été annoncé et **accepté** par votre coordinateur de stage, le semestre en stage sera comptabilisé dans la durée des études. Dans ce cas, sélectionnez l'option « **Stage effectué à titre personnel, sans inscription dans le portail des stages EPFL** ».
- la prolongation d'un stage obligatoire au-delà d'un semestre est considérée comme une période de stage effectuée à titre personnel.

SCS: Stage avec Crédits Séparés à obtenir dans le cycle master.

PDME : Projet De Master effectué en entreprise.